

ROI du Centre de documentation *du campus de Montignies*

Ce règlement général est complété par les dispositions spécifiques des divers centres de documentation.

Le résultat final est un document unique pour l'utilisateur qui reprend les règles générales, telles qu'exprimées ci-dessous, complétées par les spécificités locales. Nous vous proposons de garder les règles générales en caractères droits et les spécificités en italique, nous pouvons aussi utiliser le vert HELHa pour l'une des parties.

Accès

Le Centre de documentation est accessible à tous les étudiants et enseignants de la HELHa et à tous les membres du Pôle Hainuyer. A l'entrée, les utilisateurs présenteront spontanément leur carte d'étudiant ou d'enseignant.

Les lecteurs extérieurs peuvent uniquement consulter les ouvrages sur place.

Horaires

Les horaires d'ouverture sont affichés aux valves et sur la page d'accueil du catalogue en ligne du Centre de documentation. Toute fermeture exceptionnelle y est également signalée.

Catalogue

Le catalogue du Centre de documentation est disponible en ligne à partir du site de la HELHa.

*Une initiation à son utilisation vous sera donnée au cours de votre cursus. Un guide de recherche est également disponible sur *Claroline*.*

Consultation

Certains documents ne sont pas empruntables et doivent être consultés sur place. Ils peuvent éventuellement être reproduits dans le respect de la législation sur les droits d'auteur.

Les encyclopédies, dictionnaires, périodiques et ouvrages paramédicaux équipés d'une gommette de couleur sont uniquement à consulter sur place.

Prêt

Le prêt est gratuit.

Le prêt des documents est strictement personnel. Tout emprunteur est donc responsable des ouvrages qu'il emporte.

Des rappels sont envoyés régulièrement aux utilisateurs ayant dépassé le délai d'emprunt. Le non-respect des délais d'emprunt est sanctionné par une amende. En outre, tout lecteur ayant des ouvrages en retard ou des amendes impayées se verra refuser le droit de prêt, sauf appréciation du documentaliste.

En cas de perte ou de détérioration d'un document, celui-ci sera remplacé aux frais de l'emprunteur.

Spécifique : caution (si appliquée à tous !), quantité de documents, durée du prêt, prolongation, possibilité de réservation, montant de l'amende

Le prêt est limité à 6 livres à la fois ;

Le délai de prêt est de 15 jours ;

Une prolongation de 15 jours est possible, pour autant que le livre ne soit pas réservé ;

Les frais de retard s'élèvent à 10 cents par livre et par semaine de retard ;

Signalez les livres abîmés s'il vous plaît, ne pas les réparer soi-même ;

Le lecteur qui a égaré un document devra le rembourser au prix du livre ou de 25€ si le livre n'est plus édité.

Chaque lecteur/lectrice peut proposer l'acquisition de documents en rapport avec le métier pour lequel il suit des cours à la HELHa. L'achat sera décidé ou non en concertation avec les directions.

Comportements

Les Centres de documentation sont des lieux de travail. Les lecteurs y travaillent dans le calme et le respect des autres. Les conversations se tiennent donc à voix basse et les téléphones portables restent en mode silencieux.

La nourriture et les boissons y sont interdites.

Le lecteur surpris en flagrant délit de vol ou de détérioration sera sanctionné par des mesures pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du Centre de documentation.

Photocopie & Multimédia

Des impressions et des photocopies sont possibles au tarif de 5 cents la feuille.

Il est également possible de scanner gratuitement les documents en suivant le mode d'emploi affiché au mur.

4 pc sont à disposition des étudiants. Ceux-ci sont réservés aux travaux scolaires.